

Guide méthodologique des coopérations territoriales - ANAP

01/03/2011



Ce guide méthodologique a pour vocation d'explicitier les mécanismes de coopération utilisés à l'échelle du territoire de santé pour recomposer l'offre de soins, au service d'une meilleure réponse aux besoins de la population exprimés dans le Schéma Régional de l'Offre de Soins et pour accompagner la recherche d'efficacité en atteignant des masses critiques à l'échelle d'un territoire. Il vise également à permettre de mettre en œuvre des solutions contre l'isolement géographique, notamment par le partage des ressources humaines rares.

Enjeux

Le guide des coopérations territoriales, co-édité par l'ANAP et la DGOS, a pour objectif d'aider les établissements de santé et médico-sociaux et les Agences régionales de santé (ARS) dans le choix et la mise en œuvre de coopérations.

Acteur de terrain, vous...

- avez pour objectif l'amélioration de la prise en charge de la population et de la qualité des soins
- envisagez une coopération avec des établissements de votre territoire
- êtes entré dans une démarche de coopération
- avez besoin d'informations pratiques, techniques et simples à appréhender afin de mener à bien votre projet

Le guide des coopérations territoriales est composé de quatre outils.

Présentation du guide

Volume 1 : Guide méthodologique

Objectif : vous donner toutes les clés de compréhension des coopérations territoriales

- Comprendre l'histoire des coopérations, depuis la loi portant réforme hospitalière du 31 décembre 1970 jusqu'à la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires).
- Identifier, en partant des multiples raisons pour lesquelles les établissements s'inscrivent dans une coopération, comment celle-ci peut contribuer au décloisonnement de l'offre de soins et à l'élaboration d'un projet médical de territoire ;
- Déterminer les préalables à une coopération territoriale : de la délimitation du territoire à la formulation des objectifs, en passant par l'identification du rôle des différents acteurs concernés ;
- Définir une méthodologie de conduite d'un projet de coopération : depuis la phase de diagnostic jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en identifiant les risques associés à une telle démarche.

Volume 2 : formes juridiques des coopérations

Objectif : vous aider à choisir le "bon" outil juridique en fonction de la thématique et/ou des acteurs de la coopération

- Description de dix-sept formes juridiques de coopération, conventionnelles et organiques, parmi lesquelles les CHT (Communauté Hospitalière de Territoire), les GCS (Groupement de Coopération Sanitaire), les GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale), les associations, etc. ;
- Pour chacune de ces formes juridiques, sont abordés différents thèmes : identification des membres possibles, modalités de création, statut, modalités de fonctionnement, gouvernance et instances, conséquences sur les personnels, régime comptable, régime fiscal, domaines d'activité dans lesquels chaque forme de coopération est susceptible d'être mise en œuvre...

Volume 3 : thématiques sollicitées lors de la mise en œuvre des coopérations

Objectif : vous éclairer sur les différentes thématiques que l'on retrouve fréquemment lors de la mise en place d'une coopération, quelle que soit la forme juridique utilisée, avec par exemple :

- le statut des personnels, la rémunération des professionnels médicaux,
- la responsabilité des acteurs, les questions assurancielles,
- la place du patient et des usagers dans les coopérations, les questions fiscales et de TVA,
- les aspects budgétaires des coopérations,
- les questions immobilières.

Sont également abordés des thèmes qui auront vocation à se développer à l'avenir : télémédecine, biologie, pharmacie à usage intérieur, fonction achats...

L'ANAP met aussi à la disposition de tous des outils opérationnels et concrets issus de retours d'expériences (protocole d'accord, modèles de convention...) pour mettre en œuvre une coopération. Tous ces documents complémentaires sont disponibles en téléchargement ci-contre (Documents associés).

A qui s'adresse ce guide ?

- Agences régionales de santé (ARS)
- Etablissements de santé publics et privés
- Etablissements médico-sociaux publics et privés
- Structures de coopération

Source : www.anap.fr